Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 7

Artikel: Histoire des fortifications de Saint-Maurice
Autor: Renaud, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348388

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Histoire des fortifications de Saint-Maurice

Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-45, le *général Henri Guisan* a rappelé le rôle joué dans l'ensemble de notre défense nationale par les trois grandes forteresses de Sargans, du Gothard et de Saint-Maurice, « pièces maîtresses d'un seul et même système cohérent », le *réduit national*, dont l'organisation fut son plus grand souci. Persuadé de l'utilité de notre système fortifié, il a ajouté encore les considérations suivantes, qu'il convient de méditer lorsqu'on considère l'avenir de notre défense nationale : « Notre système de fortification, basé sur la force naturelle du terrain, ne formant qu'un avec lui, sera peut-être un des seuls systèmes, un des seuls principes de défense susceptibles de résister aux nouveaux moyens révélés à la fin de cette guerre. Sans l'existence de ce système, la notion d'une force armée suisse, quelle que soit sa formule, paraît inconcevable ».

Dans son rapport spécial sur le service actif 1939-45, le chef de l'état-major général, le colonel Cdt de corps *Jakob Huber*, s'est exprimé en termes analogues sur la valeur de nos fortifications, le rôle qu'elles ont joué dans les décisions du commandement allemand à notre égard, et sur la protection qu'elles offriraient à nos armes défensives fixes dans une guerre future avec les armes atomiques. Sa conclusion, d'une objectivité et d'une netteté parfaites, est la meilleure réponse à ceux qui, de tout temps, ont contesté à la fortification son

utilité, attaqué son principe même ou combattu les crédits nécessaires à sa réalisation. « Les dépenses faites pour les fortifications ne furent par conséquent pas vaines... L'état de fortification de notre pays a atteint un degré nulle part ailleurs égalé. A côté de leur valeur purement matérielle, nos fortifications sont le symbole de notre volonté de défense dans les temps difficiles et aussi l'expression de notre neutralité puisque érigées sur tous les fronts ».

Il n'est certes pas inutile de citer ces jugements autorisés au moment où les crédits pour notre défense nationale sont contestés par une partie de l'opinion et même par certains parlementaires aux Chambres fédérales. Car, dans la conjoncture politique semblable qui succéda à la guerre de 1914-18, la construction et l'entretien des fortifications suisses furent les victimes essentielles de la parcimonie des crédits militaires. Certes, nous avons confiance et voulons croire que de telles erreurs ne seront pas répétées ; mais il est pour notre défense nationale des tâches urgentes, telle la reconstruction du fort de Dailly, que nous ne voudrions pas voir remises ou retardées dangereusement par une politique qui serait bien propre à faire douter de notre volonté d'indépendance.

On se rappelle comment, dans la nuit du 28 au 29 mai 1946, l'explosion de plusieurs magasins à munitions a détruit à Dailly la partie la plus moderne du fort, faisant dix victimes, et affectant douloureusement ceux qui, dans les troupes romandes, sont attachés à la défense du défilé de Saint-Maurice. La réserve qu'il convient de garder lorsqu'il s'agit de fortifications exclut évidemment la citation de précisions et l'on doit se borner à l'essentiel ; il suffit donc de dire que les conséquences de cette tragique explosion ont l'importance d'un véritable désastre militaire, et que les autorités militaires sont décidées à le réparer. Nous laisserons donc délibérément de côté dans cet article tout ce qui touche à ces projets pour exposer succinctement l'histoire de cette position essentielle de notre défense militaire.

Valeur militaire de la position de Saint-Maurice

Si l'on part de l'idée, la plus généralement admise, que l'intérêt principal d'une invasion de la Suisse serait la possession de ses passages alpestres, il ne fait aucun doute que la défense du défilé de Saint-Maurice s'impose au double point de vue stratégique et tactique. Dans la « *barrière des Alpes* », Saint-Maurice est, avec la trouée de Sargans, la voie d'accès la plus basse, partant la plus tentante et la plus accessible en toute saison, tandis que le Saint-Gothard est la plus directe mais aussi la plus élevée et la moins aisée. Quelle que soit la direction d'une attaque ennemie, visant à s'assurer le libre trafic des cols du Saint-Bernard et du Simplon, pour ne citer que les passages principaux des Alpes pennines, il ne fait aucun doute qu'elle devrait également avoir pour objectif la possession de Saint-Maurice. Enfin, le barrage de la vallée du Rhône est une sûreté indispensable à la défense de la citadelle du Saint-Gothard, qui, sans lui, resterait menacée à l'ouest. Sans doute, la position de Saint-Maurice n'est-elle pas la seule qui satisfasse aux besoins de cette défense, et n'y satisfait-elle encore qu'imparfaitement. Ce problème a été étudié d'une façon magistrale par *Hermann Siegfried*, l'auteur de l'Atlas topographique au 1 : 50 000, qui obtint en 1862 le prix décerné par la Société militaire fédérale pour son mémoire intitulé « Valeur de la position de Saint-Maurice ». L'intérêt que l'on portait à l'époque à la défense du Bas-Valais résultait de la situation créée en 1860 par la cession de la Savoie à la France par le Roi de Sardaigne, et des craintes que l'on éprouvait à l'idée que la France disposait désormais de la rive méridionale du Léman pour pénétrer en Suisse par le Bouveret [1].

[1] Il semble que la clause du traité de Vienne qui, en 1815, incorporait la Savoie à la neutralité suisse dût dissiper ces craintes. Il n'en fut cependant rien, et notre pays n'en a jamais fait usage. Il acquiesça même à sa suppression proposée par la France en 1919.

Siegfried considérait avec raison que la défense du défilé de Saint-Maurice n'était guère modifiée par la nouvelle situation, et que la construction d'une position fortifiée à l'embouchure du Rhône permettrait de parer facilement à une irruption par surprise de troupes françaises par Saint-Gingolph. Car, en plus de cette possibilité nouvelle, la France dispose de nombreuses voies d'invasion, déjà anciennes, qui, presque toutes, convergent vers Saint-Maurice. Ce sont la route de Vevey-Chillon, celles des cols de Morgins et du Châtelard, enfin la navigation sur le lac Léman. Il estimait que d'autres chemins, par lesquels la position de Saint-Maurice pouvait être tournée, n'étaient pas de nature à effrayer[1] la Suisse, et que la voie d'invasion principale par la vallée du Rhône pouvait être barrée avec succès tant à Saint-Maurice qu'à Martigny. Il est extrêmement intéressant de relever que Siegfried, en bon géographe, considérait la position de Martigny comme préférable à celle de Saint-Maurice au point de vue stratégique. « Seule en Valais, écrivait-il, la position de Martigny satisfait à toutes les conditions de la défense de la vallée du Rhône, parce qu'interposée entre les routes d'invasion et l'objet de cette dernière (Simplon), avec, en arrière, les chemins de secours. » Aussi, préconisait-il déjà l'établissement de fortifications dans cette région, la plus favorablement choisie aux points de vue géographique et militaire, sans cependant exclure le renforcement de la position de Saint-Maurice défendue déjà, comme nous le verrons plus loin, depuis les temps les plus reculés. Les avantages qu'il reconnaissait à la position de Saint-Maurice étaient d'ordre tactique, l'étroitesse du défilé, et les ouvrages déjà exis-

[1] A cette époque, la route du Grand-Saint-Bernard n'existait pas, ni celle de la Forclaz sur Martigny, ni le chemin de fer de Martigny à Chamonix. L'auteur écrivait ingénument : « La Suisse ne se prêtera sans doute jamais à la construction d'une route de Martigny à Chamonix ».

La route charretière du Grand-Saint-Bernard, ouverte par tronçons, n'a été achevée du côté valaisan qu'en 1893. Sur le versant italien, elle n'a été ouverte aux voitures qu'en 1905. Le chemin de fer de Martigny au Châtelard n'était achevé qu'en 1905, et la route de la Forclaz avait été construite quelques années auparavant.

tants. « Aussi longtemps que Saint-Maurice tiendra bon, l'armée française sera arrêtée » ; mais il insistait beaucoup sur la nécessité d'étendre la défense sur les hauteurs, « c'est du reste un caractère des défilés de présenter toujours le point le plus fort vers le fond de la vallée tandis que les hauteurs sont beaucoup plus faibles ».

Les idées d'Hermann Siegfried, qui était major au service du génie de l'armée et qui avait travaillé aux fortifications de Saint-Maurice sous la direction du général Dufour, eurent incontestablement une influence décisive sur leur développement ultérieur. Elles justifiaient tout aussi bien le renforcement de la défense du défilé avec la construction des ouvrages de Savatan et de Dailly, que l'extension, plus tard, du système de défense à la région de Martigny. Il est juste de rendre cet hommage à un homme qui s'est acquis par ailleurs une réputation de cartographe hautement méritée.

Les diverses périodes de l'histoire des fortifications de Saint-Maurice que nous décrirons sommairement dans les chapitres suivants montrent que la valeur de cette position a été constamment reconnue et qu'elle est aujourd'hui encore une des plus favorables à une défense efficace. Il conviendrait toutefois de désigner désormais le système fortifié dont Saint-Maurice est le noyau, par l'expression plus correcte de *Fortifications du Bas-Valais*. Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur une carte pour constater que le défilé du Rhône compris entre Saint-Maurice, au nord, et l'embouchure de la Dranse, au sud, d'une profondeur de 15 kilomètres et d'une largeur maximale de 1,5 kilomètre, est d'une force naturelle considérable. Les pentes des montagnes qui le dominent sont les plus fortes de tous les défilés alpins. La région de Saint-Maurice est justement réputée pour être imprenable de front et très économe d'effectifs. Le verrou situé en aval de Martigny protège un nœud de communications d'une importance considérable qui s'accroîtra encore par le développement du réseau

routier qui y aboutit de toutes parts [1]. Ainsi, la fortification du défilé du Rhône entre Saint-Maurice et Martigny constitue un « petit réduit » où le fleuve offre, en passant deux fois d'un côté à l'autre de la vallée, des possibilités exceptionnelles pour la défense contre les chars. A l'avenir, l'efficacité de ce barrage dépendra sans doute moins de la saison, car les eaux des glaciers valaisans seront mieux utilisées pour la production de l'énergie électrique et il en résultera un accroissement du débit hivernal du fleuve. La profondeur, la nature du terrain, l'importance des obstacles confèrent donc à cette région tous les caractères propres à en faire une des positions les plus avantageuses pour résister à une invasion par une armée moderne pourvue d'aviation, de chars, et même d'armes atomiques, si l'on y consacre en temps utile les moyens financiers nécessaires. « Nous ne pensons pas que la Suisse puisse se fortifier à moins de frais que d'autres pays. La valeur d'une fortification sera toujours assez sensiblement en rapport direct avec les sommes qu'on y a consacrées » écrivait encore Siegfried. Rien n'est plus vrai actuellement encore.

Les fortifications dès l'origine jusqu'a 1890.

Saint-Maurice est une des plus anciennes localités de notre pays. Son nom primitif d'*Acaunum*, qui signifie rocher, et conservé de nos jours dans *Saint-Maurice d'Agaune*, est celui d'une bourgade qui existait déjà avant la conquête du Valais par les armées romaines (15 avant J.-C.). Pendant l'occupation romaine, qui dura plus de quatre siècles, la cité fut connue sous le nom de *Tarnaiae* et joua un rôle militaire sur la voie de communication que les Romains établirent entre Aoste et l'Helvétie par le col du Mont-Joux, l'actuel Saint-Bernard. Une tour de garde fut édifiée, qui a été démolie lors de la

[1] On sait, par exemple, que parmi les divers projets de construction d'un tunnel routier entre la Suisse et l'Italie, celui du Val Ferret est d'une grande actualité.

construction de la route moderne en 1690. Elle se trouvait entre le château actuel et le Rhône. C'est à cette époque encore que, selon la légende, des chrétiens de la légion thébéenne conduits par Saint-Maurice furent massacrés près du défilé sur l'ordre de l'empereur Maximien, pour n'avoir pas voulu sacrifier aux dieux de Rome.

Après le départ des Romains, l'évêque Théodorus fit construire une église et un couvent en souvenir des martyrs chrétiens et la cité prit le nom de *Saint-Maurice d'Agaune*. La petite bourgade chrétienne vit son église transformée plus tard en abbaye, mais elle dut prendre des mesures de protection à l'égard des incursions des pillards lombards et sarrasins ; c'est de cette époque, au XIe siècle, que date le clocher de l'abbaye, qui fut à l'origine une tour fortifiée dans laquelle les défenseurs pouvaient se retrancher. La tour de la colline de Saint-Triphon a la même histoire. Saint-Maurice d'Agaune fut enfin doté, au sud, d'une muraille d'enceinte qui s'étendait du Rhône au pied des rochers. La position du défilé était très forte, car seuls des ponts suspendus aux rochers permettaient une circulation facile à contrôler. L'actuel pont de pierre et le château datent du XVIe siècle, mais la disposition des constructions maintenait la surveillance absolue du passage. Le château était la résidence du bailli du Haut-Valais. Sur l'autre rive du Rhône, on ne vit apparaître des ouvrages militaires qu'à l'époque de l'occupation du Pays de Vaud par les Bernois ; mais il ne s'agissait que de fortifications de campagne qui durent être démolies en 1718, à la suite de représentations faites par l'Etat du Valais.

Cette brève incursion dans le passé montre bien que la valeur militaire de la position de Saint-Maurice n'avait échappé à aucun des maîtres du pays. Plus tard, en 1802, elle frappa également un général de l'armée d'occupation française, qui écrivit ce qui suit : « Saint-Maurice offre une position si magnifique à fortifier, que je me chargerais volontiers de faire avec cette petite ville, avec ses hauteurs, une place qui, avec le

vingtième de ce qu'a coûté Briançon, serait plus forte, et surtout fermerait mieux la vallée du Rhône que l'autre ne ferme la vallée de la Durance ».

Après la politique, c'est toujours dans la géographie qu'il faut rechercher les éléments essentiels de toutes les décisions militaires. A ce point de vue, la position de Saint-Maurice est une constante de la défense militaire de la Suisse.

En 1814, la nouvelle Confédération suisse des dix-neuf cantons, née des tristes conditions politiques qui succédèrent à l'occupation étrangère, eut immédiatement le souci d'assurer la sécurité du territoire. Mais, ruinée par les guerres dont elle avait été le théâtre, en pleine organisation politique et administrative, sans armée fédérale, elle ne pouvait faire beaucoup. Il est d'autant plus remarquable de voir ses autorités décider très tôt de fortifier Saint-Maurice, et cela bien avant de prendre en considération d'autres points du territoire. Ce n'est que beaucoup plus tard, par exemple, que la défense fortifiée du Saint-Gothard fut envisagée et considérée comme plus importante que le Bas-Valais. Cependant, à l'époque en question, on ne fit rien encore à Saint-Maurice ; mais en 1831, la situation politique en Europe préoccupant la Diète, on décida d'étudier la fortification du pays. Saint-Maurice fut à nouveau proposé, avec, en Suisse romande, Chillon, la Porte-du-Scex et Gondo. Aussitôt, des travaux furent entrepris à Saint-Maurice sous la direction du colonel *Guillaume-Henri Dufour*, le futur général de 1847.

Le caractère essentiel des fortifications construites à Saint-Maurice de 1831 à 1860, selon les plans ou les directives de Dufour, est celui d'une double tête de pont établie sur les deux rives du Rhône, du défilé jusqu'aux étages de la colline de Chièvres et du plateau de Vérossaz. Le réduit ainsi constitué était en outre fermé vers le sud par la redoute d'Evionnaz et le front bastionné de Lavey. Il devait servir de pivot à une troupe de défense de 12 000 à 15 000 hommes en lui assurant un changement de rive. L'armement d'artillerie

prévu était de cinquante canons. Il n'est pas possible de décrire ici ce dispositif qui ne fut jamais complètement achevé, faute de moyens financiers, et, parfois aussi, parce qu'il fut l'objet de vives critiques. A cette époque déjà, le principe même de

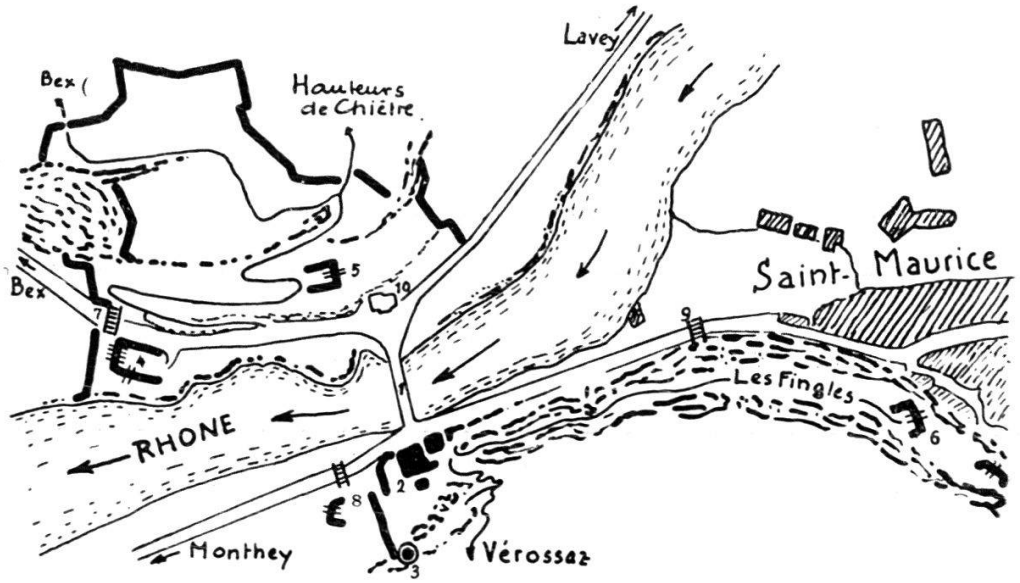

Position du Pont de Saint-Maurice vers 1848
(d'après un plan de l'époque)

Légende :

1. Pont sur le Rhône.
2. Château.
3. Tour Ronde.
4. Batterie du Rhône.
5. Batterie de l'Arzillier.
6. Batterie du Clocher, dénommée plus tard Batterie Wiélandi.
7. Coupure sur la route de Bex.
8. Coupure sur la route de Monthey.
9. Coupure sur la route de Saint-Maurice (une coupure avait été prévue sur la route de Lavey, mais ne figure pas sur le plan).
10. Péages (Gendarmerie vaudoise actuelle).

— Les escarpements naturels sont figurés par des traits irréguliers.
— Les escarpements artificiels, soit les palissades, plus tard les murs crénelés, les fossés et tenailles sont figurés en traits épais.
— Le même plan représente encore, non reproduites ici : La Redoute avancée des Crêts sur la colline de Chiètre, la Redoute du Plateau de Vérossaz, la Position d'Evionnaz et celle des Bains de Lavey.

la fortification permanente était souvent combattu, et la Diète même motiva en ces termes la modicité des crédits qu'elle y affectait : « La puissance militaire repose davantage

sur la force des citoyens entraînés aux armes et à l'esprit de sacrifice que sur des ouvrages d'art ».

Des fortifications de cette époque, on retrouve entre autres les fossés et murs crénelés des deux côtés du défilé, la tour ronde[1] près du château, ainsi que trois redoutes, l'une sur la rive droite, l'autre à Vérossaz, la dernière à Evionnaz. D'autres ouvrages intéressants ont disparu, notamment les deux batteries de canons Saint-Martin et Wiélandi, et le fossé du front bastionné de Lavey, comblé en 1935 à la demande de l'Etat de Vaud, soucieux de faire disparaître ce gîte à moustiques.

(A suivre.) Major A. RENAUD.

[1] La photo y relative sera publiée dans le prochain numéro.